



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 22 SEPTEMBRE A 19H00.**

**Présents :** Mmes LE GOFF, GOTIAUX, MASSELINE, HUBLIER, GESRET, RIQUOIS, ALLAIRE  
M. CHAPLAIS, LOUVEL, DURAND, GENDRY, LECLERC, LEVEAU

**Absents :** Mmes HUET, AUGEREAU, FILLOCQUE, PUGEAUD (pouvoir à M. LECLERC), ETIENNE  
M. LANGLAIS (pouvoir à Mme ALLAIRE), DRIF, FLORET, DUPONT, MERGAUX

#### **Ordre du jour :**

- Piste cyclable
- Bornes et réserve incendie
- Désignation référent déontologue des élus
- Adhésion au syndicat mixte Eure Normandie Numérique
- Répartition des agents Cigale

#### 1) Création d'une piste cyclable entre le centre bourg et la rue de Villeneuve

Ce projet a évolué et nous faisons une extension de cette piste cyclable jusqu'à la rue de la Dîme.

Le conseil municipal décide de procéder

- A la création d'une piste cyclable pour un montant prévisionnel de 705 876€ TTC qui contient les marchés de travaux, publicités, études de sol, conducteur d'opération et divers
- A l'achat de terrains nécessaire pour réaliser les travaux pour un montant de 46 000€ soit un total des dépenses de 751 876€ TTC

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'approuver les montants prévisionnels, de solliciter les subventions au taux maximum autorisé par les textes et règlements en vigueur auprès de l'ensemble des partenaires financiers.

#### 2) Réserve incendie : demande de subventions

Les communes ont la responsabilité de la défense incendie. Pour la sécurité, il est nécessaire d'installer une réserve incendie.

-ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour un montant de : 25 250€ HT ; 30 300€ TTC

-AUTORISE madame le Maire ou un adjoint à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible de financer cette opération.

### 3) Désignation référent déontologue des élus

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

D'approuver la désignation, en tant que référent déontologue des élus de la collectivité et ce, aux conditions énoncées ci-avant de :

de Mme Sylvie CALENTIER, ancienne directrice des marchés publics à la Métropole Rouen Normandie,

D'autoriser le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

### 4) Adhésion au syndicat mixte Eure Normandie Numérique

Le « Conseil Municipal », après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;
- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune de GUICHAINVILLE : madame MASSELINE Marie-Anne, adjointe au Maire ;
- Autorise « le Maire » à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

### 5) Répartition des agents Cigale

Considérant les besoins de la commune de Guichainville,

La commune reprend 5 agents :

- Madame IN VONG-VISAKHA agent d'entretien et de restauration – 21,50 H (pour rappel contrat à Guichainville 4.75 H)
- Monsieur Paul CORREA animateur enfance jeunesse – 35H
- Madame DOS PENEDOS Carla Directrice ALSH 3-13 ans – 35 H
- Madame BOUCOURT Déborah animateur enfance jeunesse – 35H
- Madame DULYSE Mildred Agent d'accueil et de facturation – 35H